

Délibération du conseil municipal du 23 juillet 2026 n°D2026_50**Publiée sur le site internet de la commune le : 29 juillet 2026****MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-trois juillet à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 7 juillet 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de M. MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy.

Présents : 18

Quorum atteint

Absents : 2

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

- DEBBICHE Frédérique ayant donné procuration à JACQUARD Hervé

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSEN David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice	X	
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel		X	AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique		X
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE (CORDEF)

Créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de « correspondant défense » a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Il est l'interlocuteur privilégié aux questions de défense, tant au niveau de l'actualité, que sur le parcours citoyen ou bien encore le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

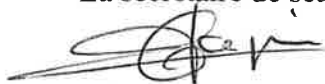
VU les circulaires du 26 octobre 2001 et 18 février 2002 relatives à la mise en place d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal ;

VU l'instruction du 24 avril 2002 informant du rôle du correspondant défense ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Stéphane SCANU, comme correspondant défense pour la durée du mandat municipal.

La secrétaire de séance,



CAPRI Brigitte

Le Maire,

MASSAROTTI Yves



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.